

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pr P. BERQUIN, nouveau Président de la CME du CHU Amiens-Picardie

En complément des élections partielles de la Commission Médicale d'Etablissement qui étaient prévues pour les changements de statut de praticiens du CHU Amiens-Picardie, **l'élection d'un nouveau Président a été organisée ce 19 novembre 2019.**

Ainsi le **Professeur Patrick BERQUIN, chef du service de neurologie pédiatrique et de l'hôpital de jour du CHU Amiens-Picardie prend la succession du Professeur Pierre KRYSTKOWIAK** élu depuis 2015. A ce titre, il devient également Vice-Président du Directoire du CHU Amiens-Picardie.

Le mandat du nouveau Président est prévu pour une seule année puisqu'en 2020 l'ensemble de la CME sera renouvelée. Tous les établissements hospitalo-universitaires et hospitaliers alignent ainsi leur renouvellement de CME pour faciliter les coopérations médicales inter-établissements, en particulier dans le cadre des groupements hospitaliers de territoires (GHT).

Le Docteur Dominique MONTPELLIER, médecin anesthésiste, s'est vu prolonger son mandat de Vice-Président.

Le Professeur Patrick BERQUIN, coordonnait depuis 2015 jusqu'à son élection à la Présidence de CME, le Pôle Femme-Couple-Enfant du CHU Amiens-Picardie, soit les secteurs de pédiatrie (médecine et chirurgie) mais aussi le secteur Gynécologie-Obstétrique et Procréation avec l'appui de son adjoint le Professeur Jean GONDRY. Il avait été auparavant adjoint au Chef de pôle FCE de 2010 à 2015.

Praticien Hospitalier et Professeur des Universités depuis septembre 2000, Pr BERQUIN a créé le service de neurologie pédiatrique du CHU Amiens-Picardie en janvier 2007, dont il assure toujours la chefferie de service et la coordination du Centre de référence des troubles du langage et de l'apprentissage.

Ancien Président de la Société Française neurologie pédiatrique (SFNP), il est Président-fondateur de la Fédération nationale des centres de références des troubles du langage et de l'apprentissage, membre du bureau de l'European Paediatric Neurology Society (EPNS) et de la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant (CNNSE) porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

